

Délibération 2018-66 CA P

Séance du 13 décembre 2018

Extrait du recueil des actes du
Conseil d'Administration

Modification du dispositif de cadrage des dépenses exceptionnelles

Le Conseil d'Administration de l'UPHF s'est réuni en salle du conseil de la Maison des Services à l'Étudiant, le jeudi 13 décembre 2018 à 14 H 30, sur la convocation et sous la présidence de M. Abdelhakim ARTIBA, Président de l'Université.

Le quorum étant atteint,

Vu la délibération n°2017-50 du conseil d'administration du 7 décembre 2017 relative au cadrage des dépenses exceptionnelles ;

Monsieur le Président laisse la parole à Monsieur Christian MICHEL-DANSAC, Directeur de la Direction de la Recherche et Valorisation qui expose aux membres une modification du dispositif des dépenses exceptionnelles telle que :

La **F**édération de **R**echerche CNRS 3733 **T**ransports **T**errestres et **M**obilité (FR-TTM) soutient les initiatives de ses membres dont le Laboratoire d'automatique, de mécanique, d'informatique Industrielle et humaines (LAMIH) de l'université qui favorisent la coopération entre les acteurs de la fédération.

Dans ce cadre, un concours est organisé pour récompenser les talents.

Il s'agit d'autoriser l'Université à verser un Prix de la meilleure Thèse d'une valeur de 1 500€, par dérogation à la délibération sus visée.

Après en avoir délibéré,

Le conseil d'administration approuve à la majorité des voix la modification apportée au dispositif du cadrage des dépenses exceptionnelles pour les exercices budgétaires 2018 et 2019.

POUR : 23 voix

CONTRE : 1 voix

Valenciennes, le 17 décembre 2018

Le Président de
l'Université Polytechnique Hauts-de-France
Professeur Abdelhakim ARTIBA

